

Département
du
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE
TAVERNY

OBJET :

**Approbation du compte
administratif 2021 de la
commune**

Nota - Le Maire certifie
que cette délibération a
été mise en ligne sur le
site de la ville le

12 JUL. 2022

Que la convocation du
Conseil a été faite le 24
juin 2022

et que le nombre des
Membres en exercice est
de : 29

DEL n° 2022-048

VILLE DE BEAUCHAMP

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 30 juin 2022
=====

L'an deux mille vingt-deux le trente juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, à Hôtel de ville, salle du Conseil municipal, 1 place Camille Fouinat à Beauchamp, après convocation légale, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme NORDMANN, M. PLANCHE, Mme KERGUIDUFF, M. SEIGNÉ, Mme CERIANI, M. MANAC'H, Mme PIRES, M. HUMBERT, Mme SERVAIS, M. BRASSEUR, Mme MAILLARD, M. AFONSO, M. DUHEM, M. PERRIN, Mme LE BRAS, Mme LOISEAU, Mme DIAS, Mme BARROCA, Mme DUMITRU, Mme KEPEKLIAN, M. CARREL, Mme OKPANKU

Étaient excusés les conseillers municipaux suivants :

M. REMOND donne pouvoir à Mme SERVAIS, M. JENNY donne pouvoir à M. MANAC'H, Mme GUZIK donne pouvoir à M. SEIGNÉ, M. WALTER donne pouvoir à M. HUMBERT, M. BACARI donne pouvoir à Mme KERGUIDUFF, M. CHANDELIER donne pouvoir à Mme NORDMANN

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

M. BEDON

La séance est ouverte le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Monsieur David HUMBERT pour assurer ces fonctions. Sans observation, Monsieur David HUMBERT est désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu les articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la note de présentation du compte administratif 2021,

Vu le compte administratif 2021 de la Ville de Beauchamp,

Vu l'Avis de la commission conjointe Personnel et modernisation des services - Finances du 20 juin 2022.

Les comptes de la section d'investissement sont arrêtés le 31 décembre de l'exercice et ceux de la section de fonctionnement le 31 janvier de l'année N+1 dans le cadre de la journée complémentaire.

Le résultat global de clôture du compte administratif 2021 (avec le report des résultats N-1 et avant la prise en compte des restes à réaliser) présente un solde positif de 11 209 986,86€ et est en parfaite conformité avec le compte de gestion tenu par le Trésorier.

Ce résultat est constitué ainsi qu'il suit :

	Résultat de clôture 2020	Opérations de l'exercice			Résultats	
		Affectation 2021	Mandats	Titres	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	407 366,18		2 908 717,65	2 490 931,86	-417 785,79	-10 419,61
Fonctionnement	8 083 460,34	4 091,25	13 774 809,10	16 915 846,48	3 141 037,38	11 220 406,47
Total	8 490 826,52	4 091,25	16 683 526,75	19 406 778,34	2 723 251,59	11 209 986,86

L'équilibre d'un compte administratif selon l'instruction budgétaire M14 s'apprécie en tenant compte des restes à réaliser aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Restes à réaliser		
Investissement	Dépenses	1 846 966,89
	Recettes	195 000,00
Fonctionnement	Dépenses	75 330,82
	Recettes	0
Solde des restes à réaliser		-1 727 297,71

Le cumul du résultat de clôture et des restes à réaliser (RAR) permet de définir le résultat cumulé 2021 suivant :

Résultat de clôture du compte administratif	11 209 986,86
Solde des restes à réaliser	-1 727 297,71
Résultat cumulé du compte administratif 2021	9 482 689,15

Cet exposé entendu
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de se prononcer par le biais d'un scrutin public pour désigner le président de séance pour cette délibération,

Désigne Nicolas MANAC'H, cinquième adjoint, président de séance pour cette délibération,

Puis, après la sortie de Madame le Maire,
Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Constata l'identité des valeurs avec les indications du Compte de gestion,

Arrête les résultats définitifs 2021 tels qu'exposés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le **11 JUIL. 2022**



Le Cinquième adjoint,

Nicolas MANAC'H

Accusé de réception en préfecture
095-219500519-20220630-2022-DEL-048-DE
Date de télétransmission : 12/07/2022
Date de réception préfecture : 12/07/2022